



3 impasse San Gil 66000 Perpignan

tel:0684890117

e-mail : sudeducation_66@laposte.net

site départemental : www.sudeducation66.org



**Comité national contre la privatisation de La Poste,
pour un débat public et un référendum sur le service public postal**

Consultation nationale le samedi 03 octobre 2009

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

- Actuellement, La Poste est un établissement public. Premier service public de proximité, son rôle est crucial pour la collectivité et plus particulièrement en période de crise.

**C'est pourtant le moment choisi par le président de la République,
le gouvernement et la direction de la Poste pour transformer La Poste en société anonyme.**

- Que le capital soit détenu à 100% par des capitaux publics ne change rien à l'affaire. Chaque fois que l'Etat a effectué ce type d'opération, il a fait entrer des capitaux privés dans la société anonyme, (France Telecom, EDF, GDF...), avec des conséquences immédiates : réduction de la qualité du service, suppressions massives d'emploi, augmentations tarifaires, priorité à la satisfaction des actionnaires.

**La transformation en société anonyme constitue
la première étape d'une privatisation programmée de La Poste.**

- Gouvernements et direction de la Poste ont dégradé la qualité du service postal en limitant les investissements répondant à l'intérêt général. Depuis 2002, plus de 6 000 bureaux de poste sur 17 000 ont été "transformés" et plus de 50 000 emplois supprimés.

La population est la première victime de ce désengagement !

Cela se traduit par l'espacement des tournées, les délais croissants de livraison du courrier, les réductions d'horaires, l'allongement des files d'attente quand le bureau de poste n'a pas été carrément supprimé.

Une privatisation de La Poste entraînerait une détérioration encore plus considérable du service rendu aux usagers.

La rentabilité maximale immédiate et les impératifs financiers auraient priorité sur l'intérêt général.

Un Comité national regroupant plus de 50 organisations a été créé en septembre 2008, autour d'associations, de syndicats et de partis politiques. Il a demandé au président de la République d'organiser un référendum sur l'avenir de La Poste comme il en a la possibilité. Sans réponse à ce jour.

C'est pourquoi, face à la menace de privatisation de La Poste, le samedi 3 octobre 2009, lors de la consultation nationale organisée près de chez vous,

vous exprimerez votre refus en votant massivement NON au projet gouvernemental.

Consultation nationale organisée à l'initiative du Comité national contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal sur le site www.appelpourlaposte.fr

LA CONSULTATION A PERPIGNAN AURA LIEU :

09h00 – 12h00 : Place Cassanyes

09h00 – 12h00 : Poste centrale

15h00 – 17h00 : Quai Vauban

Fiscalisation à l'impôt sur le revenu des indemnités suite à un accident du travail.

Cette indemnité (qui n'est pas un salaire) est versée aux salariés par la branche AT/MP de l'assurance maladie en cas d'arrêt de travail suite à un accident du travail.

Or ces sommes ne sont ni plus ni moins qu'une indemnité réparatrice d'un préjudice subi, préjudice qui met le salarié dans l'incapacité totale, pour une durée plus ou moins longue, de subvenir par lui-même à ces besoins essentiels.

Pour l'Union syndicale Solidaires, une indemnité réparatrice ne peut en aucun cas être assimilé à un salaire et encore moins être assimilée à une niche fiscale. La majorité et le gouvernement montrent chaque jour un peu plus leur volonté de faire les poches des salariés. Après les malades, c'est le tour des victimes du travail, dont le nombre s'accroît avec la crise.

Là comme ailleurs, ce n'est pas à nous de payer leur crise !